

PLACOPLATRE

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros

Siège Social : Tour SAINT-GOBAIN

12 Place de l'Iris

92400 Courbevoie

RCS NANTERRE 729 800 706

T E X T E D E S R E S O L U T I O N S

A L ' A S S E M B L E E G E N E R A L E O R D I N A I R E

D U 1 6 M A I 2 0 2 4

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du conseil d'administration et les comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 24 375 149,14 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, qui s'élèvent à un montant de 166 641 euros ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du résultat de 24 375 149,14 euros concernant l'exercice clos le 31/12/2023 qui lui est proposée par le conseil d'administration.

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, le bénéfice net comptable de 24 375 149,14 euros vient s'ajouter au « Report à nouveau » bénéficiaire de 76 491 763,60 euros, pour former un total distribuable de 100 866 912,74 euros, sur lequel nous vous proposons de prélever :

Au titre de l'intérêt statutaire de 5% du capital social, soit	500 000,00 euros
Au titre de complément de dividende pour le porter à 14,00 € par action, soit	17 779 380,00 euros
Soit un dividende total de	18 279 380,00 euros
Et de reporter le solde au compte report à nouveau soit	82 587 532,74 euros

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 23 mai 2024 par la Banque CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle à ISSY LES MOULINEAUX (92130).

En outre conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du code général des **impôts**, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	NOMBRE D' ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION (€)	DIVIDENDE TOTAL (€)
2020	1.305.670	16,63	21.713.292,00
2021	1.305.670	21,95	28.659.456,00
2022	1.305.670	5,14	6 711 143,80

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 23 octobre 2023 par laquelle a été coopté en qualité d'administrateur Madame Dominique LABILLOY en remplacement de Monsieur Nader FLEURY, administrateur démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Mme Dominique LABILLOY née le 27/03/1972 à Vitry Le François, est de nationalité française et demeure professionnellement Tour Saint-Gobain 12 place de l'Iris 92400 Courbevoie.

Mme Dominique LABILLOY est Directrice du développement et de l'Innovation au sein du groupe Saint-Gobain depuis 2021.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.225-38 et L.225-39 du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.